

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MAI 2011

Le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Mr Daniel EXBRAYAT, Maire.
Tous les membres du Conseil Municipal étaient présents à l'exception de Anne-Marie CHAUSSENDE représentée par Catherine LOUBATIERES, Jean-Paul GIMBERT représenté par Philippe OUZOUNIAN, Charles MICHEL représenté par Daniel EXBRAYAT, Nathalie SAGNARD représentée par Henri DELABRE et Bernard STUCKI représenté par Roger FOURNERIE.

A été désigné secrétaire : Michel ROMEAS

TIRAGE AU SORT DES JURES

En vue d'établir la liste préparatoire de la liste annuelle des jurés pour 2012, 9 personnes ont été désignées par tirage au sort à partir de la liste électorale. Il s'agit de :

- BERT Laurent, impasse Beusoleil 6 43700 St Germain Laprade
- BOURGEOIS-POUYET Christine, 24 rue des Ecoles-Fay 6 43700 St Germain Laprade
- EXBRAYAT Frédéric, 5 route de St Germain 6 Servissac 6 43700 St Germain Laprade
- GOUDET-EYRAUD Sabine, 1 impasse du Plateau 6 43700 St Germain Laprade
- JOMEL Chantal, 4 impasse des Peupliers 6 Plaisance 6 43700 St Germain Laprade
- ARNAUD Philippe, impasse du Bosquet - 43700 St Germain Laprade
- RIVET Sébastien, chemin des Versannes 6 Rachassac 6 43700 St Germain Laprade
- VIGOUROUX Fabien, 19 rue Traversière 6 Fay - 43700 St Germain Laprade
- TERRASSE Michel, 18 rue de la Sumène 6 Fay 6 43700 St Germain Laprade

TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES EGLISE

Des travaux supplémentaires pour réaliser des abat-sons ont été nécessaires. Ceux-ci concernent le lot n°2 « Charpente, menuiserie, ferronnerie » dont l'entreprise COMTE est titulaire du marché. Ces travaux s'élevant à la somme de 17 471.25 € TTC ont été examinés et acceptés par la commission d'appel d'offres étant donné que le seuil des 5 % du marché était dépassé. Après délibération, le Conseil Municipal approuve l'avenant à passer avec l'entreprise COMTE qui porte le marché de 60 325.48 € à 77 796.73 € TTC.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Le Conseil Municipal a décidé l'attribution des subventions suivantes aux associations dénommées ci-dessous :

Donneurs de sang	200
Tango Volcanique du Velay	500
Les Foulées de St Germain	500
Sport Loisirs	500
Société de Chasse	340
Boule Amicale	300
Sacs à Dos et Godillots	250
AVCD	400

Douce Gym	450
Gym Danse	1 800
Twirling	4 700
APE école de St Germain	1 000
APE école de Fay	425
APE école de Noustoulet	350
APEL Ecole privée La Source	350
Les amis de la Bibliothèque	1 850
Art en Velay	700
Vélo Club du Velay	230
Club Informatique	500
Comité de Jumelage	4 500
Les tréteaux de Peynastre	460
Tennis Club	1 000
Association du personnel Communal	1 000
Association des Cadres officiers de Réserve	100
Rencontres et Loisirs	400
Club des Genêts d'Or	400
CATM ó PG	400
Groupe Lafayette	70
Prévention routière	150
APF	155
ACTIS	100
NAFSEP	100
Zik'A Donf	1 000
Trisomie 21	100

D'autres associations se voient attribuer leurs subventions par l'intermédiaire d'une convention ; ce qui est le cas pour : le Foot et le Hand à hauteur de 25 000 € chacune, l'Ecole Privée pour 15 057 €, la BDP pour 200 €, le Comité de Jumelage pour 4 500 €, Jazz Band pour 2 900 €, l'ADMR pour 51 567.49 €, (pour le fonctionnement de la structure d'accueil des Berges Fleuries).

D'autre part, des crédits ont été prévus pour couvrir les frais de voyages scolaires et de CLIS. Et enfin, l'association SLT (Son Lumière Théâtre) devant se produire en 2012 comme en 1999, 2003 et 2008, une provision de 20 000 € est prévue pour les frais de réservation de matériel qui devrait avoir lieu avant la fin de l'année 2011.

INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du souhait du Conseil Général de rétrocéder à la commune la RD 150 rapidement car la nouvelle voie est sur le point d'être terminée. Avant cette démarche, le Conseil Municipal demande un état des lieux et la réalisation de remise en état de cette voirie avant la rétrocession.

Le jury Régional des communes fleuries se déplacera le 17 juin chez nous pour préparer une visite de notre commune en Septembre. En 2010, St Germain Laprade a été honorée par l'attribution d'une 2^{ème} fleur au niveau régional. Le Conseil Municipal se réjouit de cet état de fait et en profite pour féliciter les habitants de la commune qui contribuent à son embellissement.